



CHARTRE D'ACCOMPAGNEMENT à la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap

Studio 04 67 58 77 58

*La vie affective et la vie sexuelle font partie
intégrante de la santé, du bien être et de la
qualité de vie.*

*C'est un état de bien être physique, émotionnel
et social.*

*La sexualité requiert une approche positive et
respectueuse, sans contrainte, discrimination*

ou violence. Elle est un aspect central de la

*personne tout au long de sa vie et comprend
le sexe biologique, l'orientation sexuelle,*

*l'érotisme, le plaisir, la reproduction et la
relation à l'autre.*



CRSA Languedoc-Roussillon
26-28 - Parc-Club du Millénaire
1025 rue Henri Becquerel
CS 30001
34067 MONTPELLIER Cedex 2

www.ars.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.sante.fr

*La présente charte, ensemble de règles
fondamentales, s'appuie sur des principes partagés
entre les personnes concernées, les familles, les
représentants légaux et les professionnels qui les
accompagnent.*

*Les signataires institutionnels adhèrent à son
contenu, fruit d'un travail de réflexion entre
acteurs impliqués.*

*Cette démarche respecte le projet de vie de la
personne.*

**TOUS CONCERNÉS,
parlons-en,
dialoguons !**



CHARTRE D'ACCOMPAGNEMENT

à la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap



PARTAGER DES PRINCIPES : *éducation protection, compréhension*

- Promotion de la santé - éducation.
- Prise en compte des conséquences de la déficience sur la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap ;
- Partenariat effectif de la famille/représentant légal, équipe professionnelle, personne concernée;
- Sécurité, préservation de la vie privée et de l'intimité ;
- Respect de l'être, du corps.



OUVRIR LE *dialogue* AVEC BIENVEILLANCE

- Aborder très tôt la question de la vie affective et sexuelle : temps de rencontres, discussions individuelles ; conseil de la vie sociale, groupes de paroles...
- Prendre en compte la vulnérabilité en assurant le respect de l'intégrité et la dignité des personnes ; les accompagner dans leur vie affective positivement.
- Promouvoir le respect des personnes ; garantir leur dignité, leur intimité, leur intégrité.
- Faire vivre le droit des personnes handicapées à une éducation sexuelle adaptée.
- Rechercher l'équilibre entre vie privée et vie collective.
- Aider et soutenir la parentalité.



Accompagner avec bienveillance : CADRE RÉFÉRENTIEL DE BONNES PRATIQUES

L'accompagnement de personnes vulnérables doit permettre l'accessibilité à une vie affective et sexuelle et fait partie intégrante de la prise en charge. Toute prise en compte de la vie sexuelle concourt au bien être de l'individu et favorise l'épanouissement personnel et social de la personne.

